DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Bureau de l'information et de la communication



11, rue des Deux Communes 93558 MONTREUIL CEDEX 01.57.53.47.03

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 16 mai 2017

La douane remet le label OEA à la société Saint-Michel

Le directeur régional des douanes d'Orléans a remis aujourd'hui, le certificat d'Opérateur Economique Agréé (OEA) « simplifications douanières et sécurité/sûreté », à la société Saint-Michel, l'entreprise répondant désormais à toutes les conditions pour obtenir ce label très prisé par les entreprises réalisant des opérations à l'international.

En effet, le statut d'OEA constitue un label de confiance délivré par la douane aux opérateurs économiques qui ont fait l'objet d'un audit de leurs processus d'import/export. Ce statut, véritable passeport à l'international, offre un grand nombre d'avantages concrets aux entreprises comme des priorités de traitement ou des réductions concernant les garanties bancaires que les opérateurs doivent fournir.

Le statut OEA permet donc d'instituer de nouvelles relations avec la douane française mais aussi avec les services douaniers des grands pays partenaires de l'Union européen (Chine, Etats-Unis, Japon, Norvège, Suisse, etc.) puisque, dans le cadre des accords de reconnaissance mutuelle, les opérateurs français peuvent bénéficier d'avantages équivalents à ceux accordés par ces pays partenaires à leurs propres opérateurs.

Lors de la remise de ce statut, la responsable du Service Client Export de l'entreprise Saint-Michel indique :

« Bon nombre de nos clients nous imposent désormais leur cahier des charges en terme sécurité alimentaire mais aussi en terme de sureté/sécurité. Ce sujet est désormais au cœur des préoccupations mondiales. Le cahier des charges OEA rejoint cette attente et nous a aussi permis d'aller encore plus loin. La mise en conformité aux exigences du cahier des charges OEA a été un travail important et a mobilisé l'intégralité des services de l'entreprise (informatique, finance, juridique, logistique...). Cette expérience nous a fait progresser et, en même temps, nous a permis de nous mettre au niveau des exigences de nos clients internationaux. Nous sommes désormais prêts à continuer notre développement à l'export avec toujours plus de sécurité et en accord avec les règles fondamentales des échanges internationaux. »

Dans le cadre du soutien de la douane française aux entreprises à l'international, les autorisations OEA sont accessibles à toutes entreprises, sous réserve de satisfaire à un audit préalable par la douane. Fin 2016, la douane française avait délivré 1 589 certifications OEA (+ 14,4 % par rapport à 2015, la France se situant au second rang européen pour le rythme des autorisations OEA délivrées).

Contact Presse:

Service de presse de la douane : 01 57 53 41 03 - presse@douane.finances.gouv.fr